

de l'année prochaine. Quant au deuxième rapport élaboré par le Canada en vertu de cette convention, il a été remis au Comité en février 1988 et devrait être mis à l'étude au début de 1989. Par ailleurs, le deuxième rapport en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques est en voie d'achèvement et sera présenté sous peu au Comité des droits de l'homme. Le premier rapport en vertu de la Convention contre la torture est également en cours de préparation et devrait être présenté au Comité dans le courant de l'année prochaine.

PROJETS D'INSTRUMENTS

Depuis 1979, un groupe de travail à composition non limitée de la Commission des droits de l'homme (CDH) se réunit chaque année pendant une semaine avant la session ordinaire annuelle de la CDH pour préparer une convention sur les droits de l'enfant. Constituée de 51 articles, cette convention a été adoptée en première lecture par le groupe de travail lors de sa dernière session en février 1988. Le groupe de travail prévoit tenir une session spéciale de deux semaines à la fin de novembre 1988 afin de compléter la deuxième lecture du projet. On espère que la convention sera adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989, à l'occasion du 30^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant.

Un groupe de travail à composition non limitée de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) poursuit depuis 1981 l'examen d'un projet de convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille. Le groupe de travail achève la deuxième lecture du projet.

Depuis 1981 également, un groupe de travail à composition non limitée de la Sixième Commission de l'AGNU se penche sur un ensemble de principes pour la protection des personnes soumises à la détention ou à l'emprisonnement. Le groupe de travail se réunira de nouveau au début de la 43^e session de l'AGNU, et il est espéré qu'il achèvera ses travaux dans le courant de la session.